

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Commune de TOURRIERS  
séance du 2/12/2024

L'an 2024 et le 2 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DANEDE Laurent Maire

Membres	Convoqués	Présents	Excusés	Pouvoir
DANEDE Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VERGNAUD David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ROUHAUD Henri	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GENTET Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
JOUBERT Corinne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
COMTE Bernadette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BENOIT Christine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BEYLOT Anthony	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BOUTENEGRE Amandine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BUFFARD Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Régis FRANCOIS dit CHARLEMAGNE
FRANCOIS dit CHARLEMAGNE Régis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
HAULBERT Ludovic	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MEURAILLON Christelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	David VERGNAUD
NEBOUT Sergine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VISSAC Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**Secrétaire de Séance** : M. Régis FRANCOIS dit CHARLEMAGNE

**ORDRE DU JOUR**

- A** Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
- B** Décision modificative n°3 : aire de stationnement
- C** Taux de promotion
- D** Prime Mobilité durable
- E** RPQS
- F** Classement des feux de forêts
- G** Répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques : convention entre les communes de Tourriers et de Ruelle sur Touvre
- H** Questions diverses

Monsieur le maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Rénovation énergétique de la salle polyvalente : Approbation de l'APS
- Attribution aides alimentaires et autres pour la période de novembre 2024 à avril 2025

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à rajouter les 2 points ci-dessus mentionnés.

Monsieur le Maire annonce la décision prise depuis le dernier conseil municipal :

→ Décision n°4 : BA Bar Restaurant : Créances douteuses

Monsieur le maire passe à l'ordre du jour.

**réf 202454 : Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal**

Monsieur le Maire lit le compte-rendu du 21 octobre 2024 et demande au conseil municipal s'il y a des modifications.

Aucune remarque n'étant faite, le conseil municipal approuve le compte-rendu du 21 octobre 2024.

**Vote à l'UNANIMITE : POUR : 12 Voix, CONTRE : 0 Voix, Abstention : 0 Voix**

**réf 202454 : Décision modificative n°3 : Aménagement d'une aire de stationnement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L212222 et L2122-23 ;

Vu la délibération n°2023035 du 23 octobre 2023 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

Il est demandé au conseil municipal d'accepter le virement de crédits suivant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-732221 : Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.				4 900.00
R-73223 : Fonds départemental des DMTO pour les com. De - de 5000 hab.				22 600.00
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>				<b>27 500.00</b>
R-74836 : Attribution du fonds départ. De Péréquation de la TP				2 500.00
<b>TOTAL R74 : Dotations et participations</b>				<b>2 500.00</b>
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>				<b>30 000.00</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement		30 000.00		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>30 000.00</b>		
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>		<b>30 000.00</b>		<b>30 000.00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement				30 000.00
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>				<b>30 000.00</b>
D-1641 : Emprunts en euros				54 000.00
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>				<b>54 000.00</b>
D-2312-132 : Travaux Ecole tranche 2 parking		84 000.00		
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>84 000.00</b>		

Total INVESTISSEMENT	84 000.00	84 000.00
TOTAL GENERAL	114 000.00€	114 000.00€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus.

**Vote à l'UNANIMITE : POUR : 12 Voix, CONTRE : 0 Voix, Abstention : 0 Voix**

**réf 202456 : Taux de promotion cadre d'emploi Adjoints Techniques Territoriaux**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L522-27 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 12 novembre 2024,

Considérant qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade <sup>(1)</sup>. Il peut varier entre 0 et 100%.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX (%)
C	Adjoints techniques territoriaux	- Adjoint technique territorial	- Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
		- Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	- Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** les ratios ainsi proposés.

**Vote à l'unanimité : POUR : 12 Voix, CONTRE : 0 Voix, Abstention : 0 Voix**

**Forfait Mobilité Durable**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la décision de verser ce forfait aux agents qui en font la demande et qui utilise soit un vélo, trottinette électrique, soit du covoiturage a été prise lors de la séance du 14 mars 2022.

Le montant de ce forfait était fixé à 200€ (article 2 de la délibération).

Le montant annuel dépend du nombre jours pendant lesquels l'agent utilise le moyen de locomotion ci-dessus :

- 100€ pour une utilisation comprise entre 30 et 59 jours
- 200€ pour une utilisation comprise entre 60 et 99 jours
- 300€ pour une utilisation d'au moins 100 jours

2 agents ont fait la demande (attestation sur l'honneur) pour bénéficier de cette prime.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réfléchir sur la possibilité de modifier l'article 2 de la délibération du 14 mars 2022 en mettant les 3 possibilités.

Le conseil municipal décide de ne rien modifier et de laisser le même montant de 200€ donc il n'y a pas de délibération à voter.

**réf 202457 : RPQS CC Cœur de Charente (AC etANC)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Communauté de Commune Cœur de Charente a transmis son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour l'exercice 2023, pour les Services du SPANC et du SPAC (Assainissement Non Collectif et Assainissement Collectif), conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Ce rapport a été approuvé par la CDC Cœur de Charente le 24 octobre 2024.

Monsieur le Maire donne lecture succincte du rapport et précise qu'il peut être consulté dans son intégralité en mairie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les 2 RPQS – Exercice 2023 de la Communauté de Communes Cœur de Charente (Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif).

Vote à l'UNANIMITE : POUR : 12 Voix, CONTRE : 0 Voix, Abstention : 0 Voix

**réf 202458 : Classement des massifs à risque incendie en Charente**

Monsieur le Maire informe que la Préfecture de la Charente a lancé une procédure de classement du massif de la Boixe, massif à risques incendie. Une réunion d'information a eu lieu le 21 octobre dernier pour présenter le classement.

9 communes sont concernées pour le classement dont Tourriers, qui se trouve dans la zone tampon des 200 mètres.

David Vergnaud explique le dossier.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- **VALIDE** le classement réalisé en concertation avec le SDIS 16 et l'ONF.

Vote à l'UNANIMITE : POUR : 12 Voix, CONTRE : 0 Voix, Abstention : 0 Voix

**réf 202459 : Répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques : convention entre les communes de Tourriers et de Ruelle sur Touvre**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un enfant domicilié à Tourriers est accueilli par une école de Ruelle sur Touvre en classe de ULIS CE2. Normalement, la commune ne participe pas aux frais de fonctionnement des autres collectivités excepté pour les classes spécialisées.

Les frais pour cet enfant s'élèvent à 607€ pour l'année 2022-2023. S'ensuivront les frais jusqu'en fin de scolarité.

La commune de Ruelle sur Touvre a sollicité par écrit le versement de la contribution pour l'accueil d'un élève habitant Tourriers.

Il y a lieu de signer la convention de répartitions des charges de fonctionnement dans les écoles publiques.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention de répartitions des charges de fonctionnement dans les écoles publiques entre les communes de Tourriers et Ruelle sur Touvre.

Vote à l'UNANIMITE : POUR : 12 Voix, CONTRE : 0 Voix, Abstention : 0 Voix

**réf 202460 : Attributions des aides alimentaires et autres pour la période de novembre 2024 à avril 2025**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commission du CCAS du 7 octobre 2024, après avoir étudié les dossiers de personnes ayant fait la demande d'aide alimentaire, a décidé d'attribuer à 11 adultes les aides suivantes :

- Aides alimentaires : 30€ par personne (60€ si couple) par mois
- Hygiène : 20€ par personne (40€ si couple), 1 seul versement
- Chauffage 100€ par foyer, 1 seul versement
- Colis de Noël : 40€ par personne et 60€ pour un couple

Pour des raisons de confidentialité, les noms ne seront pas indiqués sur la délibération.

Comme l'année précédente, les aides seront versées directement sur les comptes des bénéficiaires en 2 versements :

- 1 en décembre pour les mois de novembre et décembre 2024
- 1 en mai pour les mois de janvier à avril 2025

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de renouveler les aides alimentaires pour la période de novembre 2024 à avril 2025
- **ACCEPTE** les aides ci-dessus énoncées.

Vote à l'UNANIMITE : POUR : 12 Voix, CONTRE : 0 Voix, Abstention : 0 Voix

**réf 202461 : Rénovation énergétique de la salle polyvalente : Validation APS et demandes de subventions**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le groupement du Maître d'œuvre a remis une étude et une note financière sur l'opération.

Le marché de travaux s'élèverait à 247 326€ HT et le marché global avec les différentes options :

- Solution 2 Chauffage Pompe à Chaleur et chauffe-eau thermodynamique : 17000€ HT
- PSE 1 Création baie intérieure sur bar : 10 539.20€ HT
- PSE 2 Doublage complémentaire : 1 474.55€ HT
- PSE 3 : Remplacement autres menuiseries extérieures Bois : 17 077.00€ HT

Soit un total global de 293000€ HT environ.

A ce montant, s'ajoutent les frais de la maîtrise d'œuvre de 32 167.50€ HT minimum (avenant à venir).

Il est proposé au conseil municipal de vouloir valider l'Avant-Projet Sommaire, et d'autoriser Monsieur le Maire à demander au maître d'œuvre de lancer l'avant-projet définitif avec le programme de base, l'option de la pompe à chaleur, ainsi que les 3 PSE, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions suivantes (DETR complémentaire, Fonds vert, SILE et LEADER selon le plan de financement annexé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** l'avant-projet sommaire avec le programme de base, l'option de la pompe à chaleur et les 3 PSE
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander au Maître d'œuvre de lancer l'avant-projet Définitif
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions suivantes (DETR, Fonds Vert, SILE et LEADER selon le plan de financement annexé.

Vote à l'UNANIMITÉ :

POUR : 12 Voix, CONTRE : 0 Voix, Abstention : 0 Voix

## PLAN DE FINANCEMENT

Maître d'ouvrage : Commune de TOURRIERS

Projet présenté : Rénovation énergétique de la Salle Polyvalente

Coût de l'opération H.T. : 325 584,25 € HT

### Financement prévisionnel de l'opération

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	POURCENTAGE	MONTANT ESCOMPTE	MONTANT OBTENU
DETR	62 500,00€			25 000,00€
DETR Complément / DSIL	263 084,25€	30%	78 925,27€	
Conseil Départemental SILE	70 000.00€	20%	14 000.00€	
Conseil Régional				
LEADER				
Autre subvention de l'Etat : Fonds Vert	325 584,25€	30%	97 675,27€	
Autofinancement : - Emprunt - Fonds Propres				150 000,00€
TOTAL subventions			190 600,54	25 000,00€

Points pour informations :

Monsieur le Maire informe que :

- Pour l'opération de l'aménagement de l'aire de stationnement, le lot n°2 plantations et mobiliers va être réceptionné le 5 décembre 2024 à 15h et l'inauguration est prévue le 14 décembre 2024.
- Une commission finances est prévue le 9 décembre à 20h30 pour l'étude des voyages scolaires et des subventions aux associations.
- Un virement de 5950€ va être versé pour la DGF
- Une commission voirie est prévue le 13 janvier 2025 à 18h pour étudier le FDAC 2025 et les chiffrages d'eaux pluviales
- Une réunion publique avec CALITOM est programmée le 7 janvier 2025 pour expliquer les nouvelles modalités de collectes.
- Pour l'opération du terrain multisports, un complément d'information a été demandé le 6 décembre 2024
- Un marché pour l'OPAH prévue par la CC Cœur de Charente a été lancé
- L'ouverture du restaurant de Tourriers est prévue début janvier 2025
- Une commission communication est programmée le 6 décembre 2024 à 13h30
- Le retrait des lignes téléphoniques cuivres est repoussé à 2027
- Le repas des aînés est programmé au 16 mars 2025 avec une animation musicale et un karaoké
- La date des vœux du maire est fixée au 17 janvier 2025, puis reporté au 28 janvier 2025.

Questions diverses :

- Bernadette Comte informe que Mme Matagne a été placée en EPAHD
- Frédéric Gentet demande où en est le problème des écoles. Monsieur le maire explique que le dossier est en attente et qu'une plainte a été déposée contre 4 personnes et qu'une procédure judiciaire va être ouverte.

-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clos la séance à 23h00.

**Après approbation du conseil municipal en date du 10 février 2025**

Le secrétaire de séance,  
Régis FRANCOIS dit CHARLEMAGNE



Le Maire,  
Laurent DANÉDE

